



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 132809

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée de l'artisanat, du commerce et du tourisme, sur la prolifération des boutiques de téléphonie dans les artères commerçantes de centre ville. En effet, de nombreux élus locaux constatent et souvent déplorent l'augmentation de boutiques téléphone ou internet café. Ces nouveaux commerces prolifèrent dans de nombreuses villes, car ils permettent souvent des échanges téléphones à prix réduits avec les pays d'origine dont est issue une partie de la population étrangère (ou d'origine étrangère). Il serait souhaitable de suivre de près ce phénomène nouveau afin qu'il ne masque pas les transferts de fonds illicites ou des communications à finalité terroriste qui ont été révélées dans certaines affaires récentes qui ont marqué l'opinion de notre pays ces dernières années. Il lui demande donc de lui indiquer la position du nouveau Gouvernement sur ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132809

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Artisanat, commerce et tourisme

**Ministère attributaire :** Artisanat, commerce et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juin 2012, page 4189

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)